

J'adopte le BON GESTE de TRI

1 Je présente à la collecte le bac JAUNE contenant UNIQUEMENT, les déchets suivants:



UNIQUEMENT bouteilles et flacons en plastique

PENSEZ-Y !



Vous devez déposer vos déchets en vrac dans votre conteneur



UNIQUEMENT briques alimentaires, petits cartons, journaux, prospectus et magazines



Merci de présenter vos déchets sans sacs plastiques



UNIQUEMENT conserves, canettes, aérosols, barquettes en aluminium, et boîtes métalliques

PENSEZ-Y !



Il est inutile de rincer vos emballages mais il est indispensable de les vider!

2 Au point d'apport volontaire, je dépose dans la colonne à verre, UNIQUEMENT



UNIQUEMENT pots, bocaux et bouteilles en verre



SURTOUT PAS de verre plat (vitres), vaisselle, gravats...

3 À mon domicile, je dépose les BIODÉCHETS dans le composteur, soit UNIQUEMENT

- Les **déchets de cuisine** (non cuisinés, pas de restes de repas) : épluchures, filtres à café, restes de fruits et légumes...
- Les **petits déchets de jardin** : feuilles, tontes, tailles de haies, petits branchages...

Le tout en proportion à peu près égale en veillant à remuer l'ensemble régulièrement et en contrôlant l'humidité et l'aération : le compost doit être bien ventilé et humide mais pas mouillé (développement de bactéries)

- Apports complémentaires : cendres de bois, sciures de bois non traité qui neutralisent l'acidité créée par la fermentation



Demandez un composteur auprès du service technique de la Communauté de Communes du Volvestre